

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Opéra-Théâtre Municipal - Bilan d'exécution du contrat en cours

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville est liée à M. Didier BRUNEL (EURL Opéra-Théâtre Besançon) par un contrat du 13 décembre 1994, entré en vigueur le 1^{er} septembre 1995 et qui expire le 31 août 1998.

La mission déléguée comprend :

- la direction artistique de l'Opéra-Théâtre pour la mise en place de saisons lyriques et musicales,

- la gestion du Théâtre Municipal (calendrier d'occupation de la salle, élaboration des plannings de travail du personnel, etc.).

M. Didier BRUNEL a, sous l'empire du contrat qui arrive maintenant à échéance, organisé trois saisons (1995/1996, 1996/1997, 1997/1998). Le Conseil Municipal a, le 3 novembre 1997, décidé de renouveler sa collaboration avec M. BRUNEL par un nouveau contrat qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 1998.

Le présent rapport a pour objet principal l'analyse de l'activité au cours de la saison 1996/1997 et dressera un bilan global d'exécution du contrat du 13 décembre 1994.

1. Analyse de l'activité déléguée

a) Saison 1996/1997

Elle a été placée sous le signe du «voyage» (Espagne, Pays Arabes, Amérique du Sud, etc.).

* Lyrique

Parmi six opéras, deux ont fait l'objet de coproductions («To be Sung» de P. Dusapin et «Faust» de Gounod) et d'une création locale («La Cenerentola» de Rossini, avec l'Orchestre de Besançon, l'Ensemble Vocal de Franche-Comté et des décors issus des ateliers du Théâtre).

Quatre opérettes et comédies musicales ont été présentées.

* Saison musicale

On soulignera la variété de l'offre de spectacles (récitals de piano, musique baroque et classique, etc.) au travers de dix concerts dont deux avec l'Orchestre de Besançon.

* Actions connexes

Didier BRUNEL a développé des actions intéressantes de sensibilisation du jeune public.

Il a également proposé des spectacles en complémentarité avec le Centre Dramatique National et la Scène Nationale.

*** Fréquentation**

L'Opéra-Théâtre aura enregistré 24 601 entrées payantes.

b) Principales évolutions sur les trois saisons organisées depuis 1995

On notera en particulier :

- l'application scrupuleuse du cahier des charges au niveau du nombre de spectacles (15 obligatoires, en moyenne 15 organisés librement par Didier BRUNEL) et de la programmation (du classique au contemporain, théâtre, danse, traditions étrangères, etc.),

- la progression continue du nombre de spectateurs payants (+ 25 % en trois ans) de 20 000 (saison 1995/1996) à 24 600 (saison 1996/1997) et plus de 25 000 (saison 1997/1998 : chiffre récent, la saison s'étant terminée le 26 mai dernier). Cela traduit un réel intérêt des spectateurs,

- la qualité des actions développées en direction des publics, notamment les scolaires,

- l'extension du mécénat (Fondation France-Télécom, SNCF par la prise en charge de voyages d'artistes, etc.).

2. Analyse des comptes du service délégué*a) Saison 1996/1997*

Les recettes de fréquentation sont en hausse de 15 % par rapport à 1995/1996 (de 2 MF à 2,35 MF).

Le résultat d'exploitation du délégataire (fonctionnement courant) est positif de 150 KF (- 125 KF en 1995/1996).

b) Analyse des comptes du délégataire sur les trois saisons organisées depuis 1995

Le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes qui n'est pas assurée par la Ville.

Les recettes et dépenses d'exploitation s'établissent à 7 200 KF en 1995/1996 et 7 350 KF en 1996/1997.

On notera, sur la base des comptes connus (saisons 1995/1996 et 1996/1997) :

- l'évolution positive des recettes de fréquentation, qui représentent environ un tiers des recettes totales,

- un résultat d'exploitation devenu positif à la deuxième saison, ce qui est un signe encourageant quant à la viabilité de la société,

- le poids de l'amortissement des coproductions (ou créations) qui pèse sur les comptes.

D'après les éléments connus, la saison 1997/1998 (achevée récemment), confirmera l'augmentation des recettes de fréquentation et du résultat d'exploitation.

c) Analyse des rapports financiers de la Ville et du délégataire

La Ville verse une subvention par saison, soit 4 MF TTC indexés (4 MF pour 1995/1996, 4,135 MF pour 1996/1997 et 4,179 MF en 1997/1998). Cela représente environ 55 % des recettes ; ce pourcentage devrait baisser en 1997/1998, du fait de l'augmentation des autres recettes.

Cette subvention correspond notamment à la volonté de la Ville de conserver un niveau de tarif modéré (prix moyen : 100 F) tout en favorisant une offre de spectacles de qualité.

«M. DUVERGET : Monsieur le Maire, au sujet de l'expression «qui a également proposé des spectacles en complémentarité avec le Centre Dramatique National et la Scène Nationale», je voudrais savoir où en sont les relations et les articulations possibles, puisque nous avons trois scènes à Besançon actuellement, entre le CDN, l'Espace Planoise et l'Opéra-Théâtre. Je sais qu'il y a eu à un certain moment quelques éléments un peu de télescopage ou de friction dans les programmations. Comment la Ville a-t-elle envisagé l'arbitrage quand il était nécessaire ?

M. LE MAIRE : L'Adjoint aux Affaires Culturelles me dit que ce n'est pas le sujet. Moi je réponds quand même en disant que nous souhaitons des relations entre les trois structures qui sont là sur place. Nous avons demandé au CDN de se rapprocher de l'Espace. Il y a eu un essai qui n'a pas été concluant, donc il reste ces trois structures et les relations seront toujours bilatérales entre le Théâtre, le CDN et l'Espace Planoise. On a émis le souhait d'avoir une seule direction pour les deux, cela n'a pas réussi donc on revient à la case départ. Chaque structure a ses fonctions propres mais il y a quand même de temps à autre des actions en partenariat soit avec l'une, soit avec l'autre des structures existantes.

M. DUVERGET : Il n'y a pas de structure de trop comme vous l'aviez laissé entendre il y a un an ou deux ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de structure de trop. Il y a simplement un constat à faire : il serait bon que chacun fasse dans son secteur et pas ce que fait un autre secteur.

M. FERREOL : Je voulais simplement dire qu'il est peut-être utile de temps en temps de distinguer ce qui est du domaine de l'organisation en terme de structure. Comment peut-on imaginer un fonctionnement, une articulation de l'aspect artistique où les choses sont quand même relativement claires quant au domaine de chacun ? Je ne veux pas rappeler un certain nombre de malentendus qui ont existé sur cette question-là, qui ne sont d'ailleurs pas de notre fait puisque le Directeur du Centre Dramatique National, il l'a dit très clairement, a refusé la double direction que le Ministère lui proposait. Ce que je peux vous dire ce soir, c'est que cette perspective reste la nôtre. Très prochainement, l'inspecteur général du Théâtre va venir pour une réunion de travail avec les services de la DRAC et ceux de la Ville afin d'examiner les problèmes qui se posent pour la Scène Nationale qui n'a plus de directeur actuellement : recrutement d'un directeur et renouvellement du Centre Dramatique National. Votre question porte-t-elle sur la structure ou sur les complémentarités en terme artistique ?

M. DUVERGET : On connaît les aléas des structures mais c'est en terme de programme par rapport à la demande des spectateurs.

M. FERREOL : Soyez plus précis car il me semble que par rapport à cet aspect des choses, les choses sont très calées maintenant. La meilleure preuve c'est qu'au cours de cette saison, il y a eu vous le savez une programmation commune aux trois structures qui était la pièce de Bertold BRECHT. Pour l'année prochaine, je crois savoir qu'il y a aussi un projet un peu du même type. Donc sur le plan artistique, les choses sont calées, c'est plus un aspect actuellement de montage je dirais juridique.

M. LE MAIRE : Nous en reparlerons à l'occasion».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.